

# **L&G Gold Mining UCITS ETF**

## **SUPPLÉMENT DU COMPARTIMENT**

### **N°1**

*Un compartiment de Legal & General UCITS ETF Plc, une société d'investissement à capital variable à compartiments avec responsabilité séparée entre ses Compartiments immatriculée en Irlande sous le numéro 459936.*

La Société et les Administrateurs, dont les noms figurent à la page 10 du Prospectus, sont responsables des informations présentées dans le présent Supplément de Fonds et acceptent en conséquence toutes les responsabilités à cet égard. À la connaissance et de l'opinion de la Société et des Administrateurs (qui ont fait tout ce qui était raisonnablement possible pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité des faits et n'omettent rien qui soit de nature à en altérer la portée.

Le présent Supplément de Compartiment contient des informations sur le L&G Gold Mining ETF (le « Compartiment »), qui est un compartiment séparé de Legal & General UCITS ETF Plc (la « Société »), société d'investissement à capital variable à compartiments ayant une responsabilité séparée entre ses Compartiments. Ce Supplément complète les dispositions du Prospectus de la Société daté du 20 avril 2020 et de tout autre addenda applicable. Il doit être lu conjointement avec ce Prospectus, dont il fait partie intégrante. Les investisseurs sont également invités à consulter le rapport annuel et les états financiers audités de la Société les plus récents (le cas échéant) et, s'ils sont publiés postérieurement au rapport annuel, les derniers états financiers non audités et rapport semestriels. Les termes en lettres capitales employés et non définis dans le présent Complément ont le sens qui leur est conféré dans le Prospectus. Si vous hésitez quant à l'action à suivre ou quant au contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou tout autre conseiller professionnel indépendant qui, s'il est établi au Royaume-Uni, est un organisme dûment agréé ou ayant obtenu une dérogation au titre du FSMA.

Les investisseurs potentiels sont invités à tenir compte des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Fonds. Un placement dans le Fonds implique certains risques et est réservé aux investisseurs qui peuvent assumer le risque de perdre la totalité des capitaux investis.

Le Prospectus contient des informations sur le risque d'investissement, la gestion et l'administration du Compartiment, les procédures d'évaluation, de souscription, de rachat et de cession ainsi que le détail des commissions et des frais à acquitter au titre du Compartiment. Il doit être lu en regard des informations qui figurent dans le présent Supplément.

---

Ce Supplément de Compartiment est daté du [14 décembre 2021].

---

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du L&G Gold Mining UCITS ETF (le « **Compartiment** ») est de fournir une exposition aux sociétés internationales de l'exploitation minière aurifère qui participent activement à l'extraction et à la production du minerai d'or.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, le Compartiment cherche à suivre l'indice Global Gold Miners (l'« **Indice** »), après déduction du TER et d'autres frais associés au fonctionnement du Compartiment, ainsi que décrit à la section « Commissions et frais » Prospectus. Le Compartiment investira pour ce faire dans un portefeuille de titres qui se composent, dans la mesure du possible, de titres constitutifs de l'Indice dans des proportions similaires à leur pondération dans l'Indice et il **pourra s'exposer à hauteur de 20 % de sa Valeur liquidative à des actions émises par un même organisme ou y investir directement. Cette limite pourra être relevée à 35 % pour un seul émetteur dans des conditions de marché exceptionnelles, notamment (mais sans s'y limiter) si cet émetteur occupe une position dominante sur le marché.**

Cependant, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique pour le Compartiment d'investir directement dans tous les titres composant l'Indice comme par exemple, mais sans s'y limiter, si des difficultés devaient être rencontrées, des coûts importants devaient être encourus, si un ou plusieurs titres de l'Indice devenaient temporairement illiquides ou indisponibles, ou en raison de restrictions légales ou de limites réglementaires s'appliquant au Compartiment mais non à l'Indice), et/ou si cela respecte l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans les actifs suivants, sous les conditions et dans les limites fixées par la Banque centrale (les limites d'investissement supérieures mentionnées ci-avant et dans la section 4 de l'Annexe III du Prospectus applicable compartiments de réplification d'indice, comme le présent Compartiment, ne peuvent faire l'objet d'un ajustement que si le portefeuille d'actions dans lequel le Compartiment est investi se compose exclusivement des titres qui composent l'indice) :

- des titres de participation de sociétés du secteur mondial de l'exploitation minière aurifère qui n'entrent pas dans la composition de l'Indice, mais dont le profil de risque et de rendement, individuellement ou collectivement, est très proche de celui des titres qui composent l'Indice ou de l'Indice dans son ensemble ;
- des certificats de titres en dépôt concernant soit les titres qui composent l'Indice, soit les titres de participation du type mentionné au point ci-avant ; et
- des instruments financiers dérivés (IFD), à savoir des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total et des contrats à terme sur actions négociés en bourse, qui peuvent être utilisés à des fins d'investissement (par exemple pour s'exposer à l'Indice et/ou à tout titre qui compose l'Indice) conformément à la section « *Investissements des Compartiments* », à la section « *Modèle de Swap de gré à gré non provisionné* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total, mais il est peu probable qu'il en fasse usage. Le Fonds n'investira dans des IFD qu'en accord avec la Procédure de gestion du risque (RMP) élaborée par le Gestionnaire d'investissement pour le Fonds et déposée auprès de la Banque centrale.

Le Fonds peut également avoir recours à d'autres techniques liées aux valeurs mobilières, comme des opérations de prêt de titres, de prise en pension et de mise en pension ainsi que des organismes de placement collectif du marché monétaire à court terme, uniquement à des fins de gestion efficace du portefeuille, conformément à la section intitulée « *Techniques de gestion efficace du portefeuille* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des opérations de prise en pension et de mise en pension, mais il est peu probable qu'il en fasse usage.

La part maximale de la Valeur liquidative du Fonds pouvant être soumise au prêt de titres est de 10 %. La part de la Valeur liquidative du Compartiment soumise au prêt de titres devrait se situer en 0 % et 10 %.

## ÉCART DE SUIVI

L'écart de suivi anticipé et estimé (ex ante) pour le Compartiment dans des conditions de marché normales est de 0,350 % (annualisé). Les investisseurs sont invités à se reporter à la section intitulée « Écart de suivi » du Prospectus.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Compartiment promeut un ensemble de caractéristiques environnementales et sociales. Les caractéristiques promues par le Compartiment sont respectées au moyen du suivi d'un Indice qui comprend les aspects suivants : exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction de charbon brut ou qui contreviennent aux principes du Pacte mondial de l'ONU, tel que déterminé par la méthodologie du fournisseur de l'indice. L'Indice est cohérent avec les caractéristiques environnementales car il exclut de telles sociétés, tel qu'indiqué dans la section « *Description de l'Indice* » ci-dessous.

Le Gestionnaire vise à assurer que les émetteurs des investissements dans lesquels le Compartiment est investi suivent les pratiques de bonne gouvernance. Pour y parvenir, il procède comme suit : 1) définition des attentes avec la direction des émetteurs en ce qui concerne les pratiques de bonne gouvernance ; 2) engagement actif auprès des émetteurs ; 3) utilisation de ses droits de vote ; et 4) soutien des dirigeants politiques et des législateurs pour assurer la solidité du cadre et des normes réglementaires. L'engagement actif auprès des émetteurs est utilisé comme un outil moteur de progrès et pour favoriser les changements positifs ; il est mené indépendamment et en collaboration avec les pairs du secteur et les parties prenantes au sens large. Les activités d'engagement se concentrent habituellement sur des questions ESG importantes et spécifiques, et impliquent la formulation d'une stratégie d'engagement sur ces questions, l'objectif étant de suivre et d'examiner la progression des émetteurs pendant ce processus. Des rapports réguliers sur les résultats de l'engagement actif sont disponibles sur demande ou à l'adresse suivante : [www.lgim.com](http://www.lgim.com).

## TAXONOMIE

Si le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, il ne s'engage actuellement pas à investir dans des « investissements durables » au sens du SFDR. Par conséquent, il faut noter que les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852 (le « **Règlement Taxonomie** ») et, à ce titre, l'alignement du portefeuille du Compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est pas calculé.

## DESCRIPTION DE L'INDICE

L'Indice est conçu pour fournir une exposition aux titres de participation de sociétés du monde entier qui participent activement aux domaines de l'exploitation minière aurifère. L'exploitation minière aurifère inclut le forage d'exploration, l'évaluation géologique, le financement, le développement, l'extraction, le raffinage initial et la livraison de minerai d'or. L'Indice se compose exclusivement de sociétés qui génèrent au moins 50 pour cent de leur chiffre d'affaires dans la production d'or. L'Indice cherche à exclure les sociétés qui sont (i) impliquées dans la production d'armes controversées, (ii) des contrevenantes persistantes du Pacte mondial de l'ONU, et/ou (iii) des sociétés d'extraction de charbon brut. Ces exclusions sont déterminées en se référant à la liste FWPL (« Future World Protection List ») publiée par Legal & General Investment Management Limited, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lgim.com/uk/en/capabilities/corporate-governance/assessing-companies-esg/>.

La sélection des composants est effectuée par Stoxx Ltd. (« l'Administrateur de l'Indice ») et repose sur la production d'or, la capitalisation boursière et les volumes de transactions moyens quotidiens.

#### Fréquence de rééquilibrage

L'Indice est rééquilibré chaque semestre, en mai et en novembre et ses composants sont pondérés proportionnellement à leurs volumes de production d'or, soumis aux contraintes de liquidité et de pondération indiquées dans le document de méthodologie de l'indice.

#### Rendement total net

Les indices de rendement total mesurent la performance du marché, notamment les cours et les revenus issus des versements réguliers en numéraire (dividendes ou restitutions de capital). Ces revenus sont considérés comme réinvestis dans l'Indice et sont donc intégrés à la performance totale de l'Indice. L'Indice est un indice à rendement total *net*, ce qui signifie que les dividendes en numéraire déclarés par les sociétés qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice net de prélèvement fiscal aux taux (selon le pays de domiciliation de la société qui entre dans la composition de l'Indice) stipulés dans : <http://www.stoxx.com/indices/taxes.html>.

#### Informations complémentaires

Les règles de l'Indice contiennent plus de détails sur son rééquilibrage et sa repondération, notamment sur les conditions justifiant des ajustements exceptionnels.

Les présents renseignements constituent une synthèse des principales caractéristiques de l'Indice qui n'a pas vocation à fournir une description exhaustive. De plus amples informations sur la composition de l'Indice, notamment les règles et la méthode de calcul qui régissent l'Indice et d'autres sources d'information sont disponibles sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=LGIMGMNR> à la date du présent Supplément du Compartiment.

|  | ISIN         | Bloomberg | Reuters   |
|--|--------------|-----------|-----------|
| <b>Indice</b><br>Indice Global Gold Miners | CH0546330868 | LGIMGMNR  | .LGIMGMNR |

À la date du présent Supplément du Compartiment, l'Administrateur de l'Indice figure sur la liste des administrateurs d'indices de référence reconnus du registre public de l'ESMA en vertu du Règlement sur les indices de référence.

#### Composition du portefeuille

Le portefeuille d'investissements détenus par le Fonds est disponible quotidiennement sur <http://www.lgimetf.com>

## **PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Seuls les Participants agréés peuvent acheter des Actions ETF du Fonds directement auprès de la Société. Tous les autres investisseurs peuvent acquérir ou acheter ces Actions uniquement sur le marché secondaire.

Les investisseurs du Compartiment sont implicitement des investisseurs avertis qui bénéficient d'un conseil professionnel, appréhendent les risques liés à un investissement dans le Compartiment, ont la capacité de supporter le risque de perte de leur capital et peuvent supporter les niveaux de volatilité des marchés actions correspondants (ou secteurs y étant rattachés) auxquels s'expose le Compartiment.

## **GESTION DES RISQUES**

L'exposition globale du Compartiment, à savoir le surcroît d'exposition et l'effet de levier générés par le Compartiment par le biais des IFD, est calculée au moins quotidiennement en appliquant l'approche par les engagements et, en accord avec les exigences de la Banque centrale, elle ne peut en aucun cas dépasser 100 % de la Valeur liquidative du Compartiment. Comme l'indique la section « *Politique d'investissement* » ci-dessus, le recours aux IFD par le Fonds constitue un moyen accessoire de la politique d'investissement en tant que méthode alternative pour obtenir une exposition à l'Indice, ou à un ou plusieurs titres composant l'Indice, dans des circonstances où l'investissement dans les titres composant l'Indice n'est pas possible, pratique ou souhaitable. Que l'exposition aux titres sous-jacents composant l'Indice soit obtenue par un investissement direct dans lesdits titres ou par une exposition à ces titres par le biais d'IFD, la même valeur notionnelle sera appliquée à l'investissement par le Fonds. En conséquence, il n'est pas prévu que le Compartiment ait recours à l'effet de levier.

## FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à consulter la section intitulée « *Facteurs de risque* » et l'annexe II du Prospectus, et à tenir compte de tous les facteurs de risque avant d'investir dans le Compartiment.

1. L'investissement dans le Compartiment expose l'investisseur aux risques de marché associés aux fluctuations de l'Indice et de la valeur des titres qui composent l'Indice. La valeur de l'Indice peut augmenter ou diminuer, et la valeur d'un investissement peut fluctuer en conséquence. Les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi dans le Compartiment.
2. Tout investissement dans le Compartiment peut exposer l'investisseur aux risques inhérents au secteur de l'exploitation minière aurifère. Les forces et conditions économiques, les pressions concurrentielles, les politiques et réglementations publiques et le cours du lingot d'or comptent parmi les facteurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière des entreprises très actives dans l'industrie minière aurifère et qui entrent dans la composition de l'Indice. La situation financière du Compartiment, sa rentabilité et la valeur de tout investissement dans le Compartiment peuvent être négativement impactées par ces facteurs. Le cours du lingot d'or peut fluctuer sensiblement sur de courtes périodes, de sorte que le cours des Actions du Compartiment peut être plus volatil que celui d'autres types d'investissement.

## LES ACTIONS

À la date du présent Supplément de Fonds, le Fonds ne compte qu'une seule catégorie d'Actions, qui sont des Actions ETF, comme indiqué ci-après. D'autres catégories d'Actions pourront être ajoutées à l'avenir, en conformité avec les exigences de la Banque centrale.

| Catégorie d'Actions          | Type de catégorie d'Actions | Devise de la catégorie d'Actions | Montant de souscription/rachat minimum | TER*  | Politique de dividendes |
|------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|-------|-------------------------|
| ETF de capitalisation en USD | Actions ETF                 | dollars US                       | 15 000 Actions                         | 0.65% | S/O                     |

\*Exprimé en % annuel de la Valeur liquidative de la catégorie d'Actions.

Les Actions peuvent être librement cédées en accord avec les dispositions des Statuts et du Prospectus.

Comme c'est le cas pour toutes les sociétés irlandaises par actions, la Société a l'obligation de tenir un registre des Actionnaires. Les Actions ETF sont détenues par le mandataire du Dépositaire commun (en tant que détenteur inscrit au registre) à titre nominatif. Seule une personne figurant au registre des Actionnaires (c'est-à-dire le mandataire du Dépositaire commun) est considérée comme Actionnaire. La Société n'émet pas de fractions d'Actions. Le Fonds n'émet ni titre de propriété

temporaire ni certificat d'Actions (à l'exception du Certificat d'actions global, comme indiqué dans le Prospectus). L'Agent administratif envoie une confirmation de transaction aux Participants agréés.

## COTATION DES ACTIONS

À la date du présent Supplément, les catégories d'Actions ETF suivantes ont été admises à la cote des bourses ci-dessous. Des demandes d'admission à la cote d'autres bourses de catégories d'Actions ETF existantes et nouvelles peuvent être ponctuellement déposées.

| Catégorie d'Actions          | Type de catégorie d'Actions | Bourse de cotation | Devise de cotation | ISIN         | Code Bloomberg | Code Reuters |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|--------------|
| ETF de capitalisation en USD | Actions ETF                 | Bourse de Londres  | dollars US         | IE00B3CNHG25 | AUCO LN        | AUCO.L       |
|                              |                             | Bourse de Londres  | GBP                | IE00B3CNHG25 | AUCP LN        | AUCOP.L      |
|                              |                             | Deutsche Börse     | EUR                | IE00B3CNHG25 | ETLX GY        | ETLX.DE      |
|                              |                             | Borsa Italiana     | EUR                | IE00B3CNHG25 | AUCO IM        | AUCO.MI      |
|                              |                             | SIX Swiss Exchange | CHF                | IE00B3CNHG25 | AUCO SW        | AUCO.S       |
|                              |                             | Euronext Amsterdam | EUR                | IE00B3CNHG25 | AUCO NA        | AUCO.AS      |

## PROCÉDURES DE NÉGOCIATION

Les procédures de souscription et de rachat des Actions sont décrites dans le Prospectus. Les souscriptions et les rachats dans le Fonds peuvent être effectués en numéraire ou *en nature*, sous réserve de l'accord préalable du Gestionnaire ou de son délégué.

Les Actions peuvent être souscrites conformément aux modalités prévues dans la section « *Souscriptions* », qui commence à la page 55 du Prospectus.

Les Actions du Compartiment peuvent être rachetées conformément aux modalités prévues dans le Prospectus dans la section « *Rachats* » qui commence à la page 63.

Dans le cadre de chaque demande de souscription ou de rachat d'Actions, le Gestionnaire (ou son délégué) est entièrement libre de décider si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe ou à hauteur d'une somme exactement égale au coût encouru par la Société pour acheter ou vendre les Investissements sous-jacents concernés. Si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe, cette somme fixe ne saurait dépasser 5 % de la Valeur liquidative des Actions devant être souscrites ou rachetées.

## INFORMATIONS SUR LA NÉGOCIATION

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Devise de base                   | dollars US  |
| Devise de la catégorie d'Actions | La devise de transaction et la devise de libellé de chaque catégorie d'Actions telles que définies dans le tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Actions</i> ». |
| Jour ouvrable                    | Jour d'ouverture des banques, des marchés et des bourses au Royaume-Uni.  |
| Jour de négociation              | Jour de publication de l'Indice et jour où aucun Marché important n'est fermé ou tout Jour ouvrable ponctuellement déterminé par les  |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 | Administrateurs comme un Jour de négociation du Compartiment (sous réserve d'en aviser préalablement les Actionnaires), à condition qu'il existe au moins un Jour de négociation par quinzaine. Le Promoteur propose un « <i>Calendrier de Jours de négociation</i> » en ligne sur le site <a href="http://www.lgimetf.com">http://www.lgimetf.com</a> où sont publiés en tout temps tous les Jours de négociation prévus pour le Compartiment. Le Calendrier des Jours de négociation est aussi disponible sur demande auprès du Gestionnaire ou du Promoteur.  |
| Heure limite de négociation     | Correspond, à l'égard de tout Jour de négociation, à l'heure limite de réception des demandes de souscription et de rachat d'Actions du Fonds publiée sur le site <a href="http://www.lgimetf.com">http://www.lgimetf.com</a> , dont les informations sont actualisées.  |
| Montant de souscription minimum | Veillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».  |
| Montant de rachat minimum       | Veillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».  |
| Délai de règlement              | Le règlement des souscriptions et des rachats doit généralement intervenir dans un délai de deux Jours ouvrables suivant le Jour de négociation concerné (comme ponctuellement stipulé par le Gestionnaire ou son délégué).  |
| Évaluation                      | <p>Le Moment d'évaluation est 16h00 HNE (heure normale de l'Est) ou toute autre heure ponctuellement déterminée par les Administrateurs pour évaluer l'actif et le passif du Compartiment, sous réserve d'en aviser les Actionnaires au préalable. Pour dissiper tout doute, l'Heure d'évaluation interviendra après l'Heure limite de négociation du Jour de négociation considéré. Le Gestionnaire d'investissement publie (et met à jour régulièrement) un document contenant une liste des Heures d'évaluation applicables aux Compartiments de la Société sur le site : <a href="http://www.lgimetf.com">http://www.lgimetf.com</a>. Ce document est aussi disponible sur demande auprès du Gestionnaire et du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Les Investissements du Fonds qui sont cotés ou négociés sur un Marché réglementé pour lesquels des cotations sont immédiatement disponibles doivent être évalués au dernier prix de négociation sous réserve des dispositions des Statuts.</p> |
| TER                             | <p>Veillez vous reporter au tableau de la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> » pour connaître le TER correspondant à chaque catégorie d'Actions.</p> <p>Les frais de courtage et les frais exceptionnels ne sont pas comptabilisés dans le TER. Consultez la section intitulée « <i>Commissions et frais</i> » à la page 72 du Prospectus.</p> <p>Les commissions et frais inhérents à la constitution du Fonds sont à la charge du Gestionnaire.</p>  |

## FISCALITÉ

Une description de la fiscalité applicable à la Société et ses investisseurs est exposée au paragraphe « *Fiscalité* » du Prospectus.

## **Informations sur la fiscalité allemande**

La Société veille à ce que le Compartiment conserve le statut de « Compartiment en actions » conformément à l'Article 2, paragraphe 6 et 7 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

Les investisseurs doivent consulter leurs conseillers professionnels pour connaître les conséquences de la conservation du statut de « Compartiment en actions » par le Compartiment conformément à la loi allemande de 2018 sur les investissements.

À la date du présent Supplément du Compartiment, au moins 85 % des actifs du Compartiment seront continuellement investis dans des actifs en actions tels que définis dans l'Article 2, paragraphe 8 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

## **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIF À L'INDICE**

Stoxx Ltd. et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données n'ont aucune relation avec la Société autre que l'octroi de licence de l'Indice et les marques correspondantes aux fins correspondant au Compartiment.

### **Stoxx Ltd. et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données\_:**

- ne parrainent, cautionnent, vendent ou promeuvent pas le Compartiment ;
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque concernant le Compartiment ou tout autre titre ;
- n'assument aucune responsabilité ou obligation quant à la date de lancement, la quantité ou le cours du Compartiment, ni ne prennent aucune décision en ce sens ;
- n'assument aucune responsabilité ou obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment ;
- ne prennent pas en considération les besoins du Compartiment ou de ses propriétaires dans la détermination, la composition ou le calcul de l'Indice et n'y sont nullement tenus..

**Stoxx Ltd et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et excluent toute responsabilité (du fait d'une négligence ou autre) à l'égard du Compartiment ou ses performances.**

Stoxx Ltd n'a aucune relation contractuelle avec les investisseurs du Compartiment ou toute autre tierce partie.

### **Plus particulièrement,**

- Stoxx Ltd et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, et exclut notamment toute responsabilité en ce qui concerne :
  - les résultats à attendre du Compartiment, son propriétaire ou toute autre personne en relation avec l'utilisation de l'indice et des données qu'il contient ;
  - la précision, la ponctualité et l'exhaustivité de l'Indice et de ses données ;
  - la valeur marchande et l'adéquation à un usage particulier ou l'utilisation de l'indice et ses données ;
  - les performances du Compartiment en général.
- Stoxx Ltd et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et excluent toute responsabilité quant à toutes les erreurs, omissions ou interruptions affectant l'Indice ou ses données ;
- En aucun cas, Stoxx Ltd et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs



de données ne seront responsables (par négligence ou autre) des bénéfices perdus ou des dommages ou pertes indirects, dissuasifs, spéciaux ou consécutifs découlant des erreurs, omissions ou interruptions affectant l'Indice ou ses données ou, en général, relatifs au Compartiment y compris lorsque Stoxx Ltd et ses concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données sont conscients que ces pertes ou dommages peuvent se produire.

Le contrat de licence entre la Société et Stoxx Ltd. est passé exclusivement à leur avantage et non à l'avantage des propriétaires du Compartiment, ou de toute autre tierce partie.

WF-31148823-3